

100 projets précis, concernant 25 pays d'Afrique, mais aussi d'Amérique Latine et d'Asie du Sud-Est, fonctionne déjà. (4)

R.B. - Que pensez-vous de l'autogestion de leur environnement par les populations du Tiers-Monde ? Est-ce une généreuse utopie ? Comment combiner l'apport extérieur (et de quelle nature doit-il être ?) avec l'expérience, la culture, la tradition locale ? N'est-ce pas trop tard après la phase de colonisation et avec les conceptions et les préjugés de beaucoup de dirigeants qui voient le développement sur le modèle de celui des pays industrialisés ?



Bandiagara (pays Dogon) - Le Puits du Centre (photo Claudine FAURE)

H.B. - Cessons de parler d'utopie quand on parle de Tiers-Monde. Les problèmes sont trop graves, trop criants pour qu'on ait le temps ou l'envie d'être irréaliste. Certains font des procès d'intention aux "tiers-mondistes" qui, depuis des années, travaillent avec les pays de ces régions. Je n'y souscris pas. Certes, le rendement n'est jamais à cent pour cent, mais cela existe-t-il ? De là à parler d'utopie... En tous cas, j'atteste de leur volonté persévérante de ne pas plaquer des modèles tout faits, mais d'être à l'écoute des besoins des populations concernées, représentées par leurs Etats, leurs collectivités, leurs associations. Certes, on pourra, justement, regretter une insuffisante structure décentralisée dans des pays du Sud où les structures de communes existent peu. Le colonialisme, qui leur a légué un peu trop de centralisme, n'y est pas étranger. Et puis, ces pays nouvellement indépendants ont - et c'est normal - à affirmer une stratégie, une planification globale.

R.B. - Quel "autre" développement pensez-vous plus compatible avec la conservation du milieu et des ressources renouvelables, mais aussi la préservation et la revalorisation des valeurs culturelles et humaines de chaque pays ? Comment votre Ministère peut-il y contribuer ? Par la formation ?

H.B. - On ne peut pas répondre à votre question sur "l'autre développement" en quelques mots. Si cela veut dire affirmer l'objectif qui consiste, pour chacun, à définir son propre développement... alors, d'accord ! Cela veut-il dire préférer, sans systématisme, le développement endogène ou autocentré ? Je dirai oui. "Autre" veut aussi dire que le développement doit être davantage lié à l'environnement, aux sites, aux pays. Ce plaidoyer pour l'écodéveloppement est le mien. Mais le développement intégré ne se décrète pas : il se prépare. Il faudrait en reparler plus longuement.

En tous cas - et vous avez raison - la formation est bien une clef essentielle. C'est dans ce domaine que les pays du Sud s'adressent, de plus en plus, à notre pays. Et c'est probablement là que le rendement de la Coopération est le plus net. A la condition, là encore, de préparer soigneusement cette formation en tenant compte des spécificités des pays concernés.

Huguette BOUCHARDEAU

Ministre de l'Environnement

Questions : Roland BECHMANN

- (1) Dirigée par Serge ANTOINE
- (2) Fonds d'intervention pour la Qualité de la Vie.
- (3) Fonds d'aide et de Coopération.
- (4) cf. ci-après

EXTRAIT DE L'AFFICHE
"PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU"

LE PROGRAMME SOLIDARITÉ-EAU

Ce projet fondé sur le principe du volontariat s'appuie sur une coopération de type décentralisé (initiative des collectivités régionales ou locales avec l'aide technique de la C.E.E. et la collaboration des O.N.G.). Ces collectivités européennes (communes, districts, provinces, länders, comtés) sont invitées à consacrer, selon des modalités qu'elles déterminent, dans le respect du droit et des institutions de leur Etat, une quote-part de leur budget calculée en fonction de la quantité d'eau potable consommée par leur population.

à des projets d'aide directe et de taille réduite, en matière d'eau émanant de collectivités ou communautés locales des pays en développement (creusement de puits, irrigation, mise en valeur intégrée etc...) s'intégrant dans la stratégie de développement des Etats.

Ces micro-réalisations dans lesquelles les O.N.G. européennes de développement ont déjà acquis une expérience très appréciable, comportent un bon rapport coût-efficacité, en raison de leur caracté-

rière très concrète et de la participation des bénéficiaires à leur mise en œuvre. Dans divers pays de la Communauté, des autorités publiques régionales et locales se sont, elles aussi, engagées dans cette voie selon des modalités variables. Leur intervention présente un intérêt particulier (instances encore peu sollicitées dans le cadre de la coopération internationale, mise en place de circuits courts et non bureaucratiques pour la gestion de l'aide, participation la plus directe possible de la population).

Grâce à cette espèce de "jumelage" Nord-Sud des autorités régionales ou locales, les O.N.G. pourront trouver des partenaires de financement.

Le projet "Solidarité-Eau" confèrera une dimension européenne à cette forme de solidarité, améliorera l'information sur les expériences de micro-réalisations et renforcera l'évaluation technique des projets, donc de leur efficacité.

Une "bourse de projets", fonctionnant à l'échelle européenne assurera le recensement permanent des projets relevant du programme et ayant fait l'objet d'une évaluation approfondie (données et analyse permettant l'amélioration des projets).

Dans certains cas les collectivités intéressées se limiteront à un soutien financier. Mais, autant que possible, cette aide présentera une forme personnalisée, chaque région ou collectivité locale recher-

chant, parmi ses moyens humains, économiques ou intellectuels, ceux qu'elle pourrait mettre à la disposition des populations partenaires. Les sommes mobilisées peuvent apparaître comme modestes (40 à 80 millions d'écus par an pour l'ensemble de la Communauté Européenne (1) mais, compte tenu du caractère très concret de cette forme d'aide, de l'absence d'intermédiaires ou de frais de gestion, l'impact de ces actions sera d'une efficacité hors de proportion avec le montant des fonds mis en œuvre.

Le rôle des États, dans ce cadre, sera de favoriser, de conseiller et de coordonner cette aide et de définir, en fonction de leurs propres impératifs politiques, juridiques ou financiers, les moyens d'aider les collectivités régionales ou locales à mettre en œuvre ce projet.

Le Ministre français de l'Environnement,

Madame BOUCHARDEAU, le 7 juin 1984, à Bruxelles, avait annoncé aux O.N.G. son intention de présenter ce projet à ses partenaires européens. Ce projet avait reçu un accueil favorable de la part des O.N.G. contactées du Centre de Liaison de l'Environnement à Nairobi, du Bureau Européen de l'Environnement, des associations d'environnement réunies en France en mai 84 et enfin des sept Ministres de l'Afrique de l'Ouest chargés de l'Environnement à Dakar en juin 1984.

Le 28 juin 1984 à Luxembourg, le Conseil des Ministres adoptait à l'unanimité le projet de résolution présenté.

(1) Ce montant correspond à 30 à 60 millions de dollars. En France, la contribution serait d'un à deux centimes par m³ d'eau

SOLIDARITÉ-EAU

B.P. 16 - F 92205 NEUILLY-SUR-SEINE

Michel BAUMER

AMÉNAGEMENT DE LA NATURE dans les régions arides

Le concept d'aménagement a été créé par les forestiers français du XVII^e siècle ; le terme aménagement s'est appliqué pendant longtemps seulement au milieu forestier. On l'emploie beaucoup plus extensivement aujourd'hui, dans des expressions comme "aménagement du territoire", souvent à contresens et à la place d'"équipement".

Or, dans son sens véritable, aménagement recouvre l'ensemble de trois opérations (BAUMER et REY, 1974) :

- 1) l'inventaire qualitatif et quantitatif des ressources et des contraintes qui les environnent ;
- 2) le calcul de la "possibilité", ou capacité de production, dans l'espace et dans le temps, sous différents systèmes de production et d'exploitation ;
- 3) Le choix de l'ensemble des produits qu'on veut récolter dans le courant d'une rotation (ou ensemble des opérations qui font repasser en un même point pour récolter les mêmes produits), et le choix de la période (ou cycle de temps correspondant à une rotation).

Un tel aménagement implique la conservation des ressources naturelles : il exclut donc les effets négatifs irréparables sur l'environnement. Il n'existe que sur de très faibles portions des zones arides, où vivent cependant des populations nombreuses. Ainsi estime-t-on (U.N. 1977) comme suit le nombre d'habitants (en millions) vivant dans les zones sèches au Sud du Sahara :

Par ailleurs, pour l'Afrique, on estime (CIPEA, 1980) que près de 32 % du bétail vit dans les zones arides et semi-arides recevant moins de 600 mm de précipitations, et 28,4 % dans les zones recevant entre 600 et 900 mm de pluie. Les zones arides sont

souvent, notamment en Afrique, la zone de naissance des troupeaux. L'activité la mieux adaptée aux conditions écologiques y est généralement la production animale extensive sous la forme du pastoralisme ou ensemble des arts et sciences qui concourent à l'amélioration du niveau de vie des éleveurs (objectif social), à l'augmentation de la rentabilité de l'élevage extensif (objectif économique), et à la production et à l'utilisation maximum, régulière et soutenue, des ressources fourragères de toute nature (objectif technique) dans le cadre du développement intégral harmonisé des ressources naturelles d'un pays.

Le tableau des zones arides a été si souvent décrit ces dernières années notamment depuis la sécheresse dite exceptionnelle des années 1972 qu'on peut se contenter de rappeler quelques caractères de ces zones :

— la production alimentaire y est faible, et de plus en plus éloignée des besoins à satisfaire, tant en raison d'une croissance démographique élevée que d'un épuisement des sols, dans beaucoup de pays, elle régresse même en valeur absolue,

— comme chaque fois que la terre ne nourrit plus son homme, les habitants des zones arides se concentrent autour des

agglomérations urbaines ;

— dans leur ensemble, les populations réagissent de moins en moins au fléau de la sécheresse, par fatalisme et découragement, mais aussi parce que l'assistance internationale, généralement mal dirigée, pousse au laxisme et parce que la situation d'assisté comporte un certain confort : quand il y a du don, c'est généralement celui qui donne qui se sent un devoir et qui s'attache, tandis que celui qui reçoit estime être celui à qui'il est dû.

L'objet de cet article n'est pas de faire une analyse technique des causes de l'aridisation (1), ni de développer, une fois de plus, des thèses sur les stratégies qu'il conviendrait d'adopter pour y faire face ou de faire des propositions aussi grandioses qu'irréalistes sur les actions à mener, comme le font périodiquement des conférences ou des groupes de théoriciens. On trouvera seulement ici quelques remarques sur l'état et les possibilités de l'aménagement de la nature dans les régions arides.

(1) Le sens donné à désertification ayant été modifié par la Conférence des Nations Unies de 1977, nous laissons préférer aridisation, plus exact du point de vue écologique

(*) Les intertitres marqués * sont de la Rédaction

ACTIVITÉ PRINCIPALE

	population totale	urbaine	agricole	pastorale
zone sud saharienne proprement dite	75	11	47	17
zones menacées de désertification grave	16	3	6	7